Image not found or type unknown

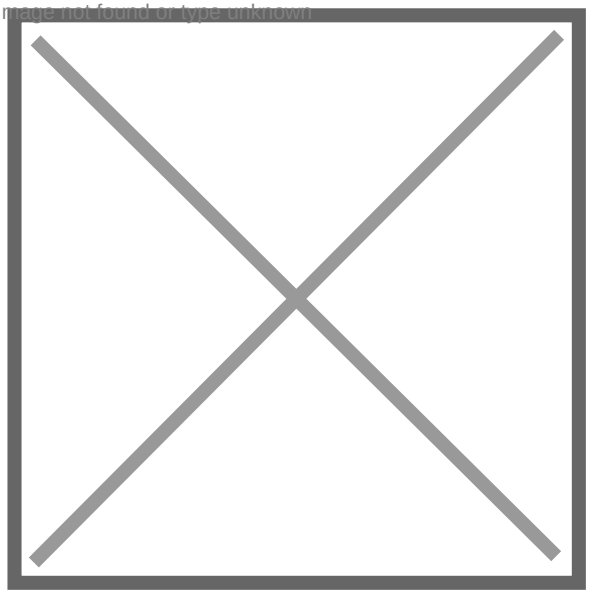

Arnaque, vice caché... quels sont les recours?

Par **mab77_old**, le **06/08/2007** à **19:53**

Bonjour

Nous venons avec mon mari d'acheter une maison, nous avons signé chez le notaire le 31 juillet 2007, avec une remise des clés immédiate.
Nous avons commencer les "travaux" de personnalisation du logement car elle était habitable de suite, et nous allons de mauvaises surprises en mauvaises surprises.
En effet, lors de nos diverses visites des lieux, dont une avec un professionnel du batiment, l'agence nous a affirmé des choses qui s'avèrent etre fausses.
Dans le séjour il y a des poutres et des poteaux avec un plaquage en platre, l'agence nous a prétendu qu'il s'agissait de poutre et de poteaux en bois peu esthétiques et que c'est la raison pour laquelle un plaquage platre avait été réalisé, amoureux du bois nous nous étonnons de cette pratique qui nous parait abérante, et nous manifestons notre volonté de faire disparaitre ce plaquage pour profiter du charme du bois. En supprimant ce fameux plaquage, nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir une poutre en béton, et des poteaux en brique rouge.
De plus les plafonds de la cuisine, de la salle de bain et des toilettes etaient tres bas (moins de 1m80 pour la salle de bain et les toilettes), l'agence nous a prétendu que les proprietaires du biens etant de petite taille et extrement frilleux, ils avaient installé des faux plafonds pour faire des économies d'énergie, information une fois de plus mensongère, car quand nous avons cassés ces soit disant faux plafonds, il s'est averé qu'ils étaient de vrais plafonds, et que sous le pafond en platre, nous avons trouvé des poutres très anciennes, en très mauvais état, avec du torchis en guise de plafond Ce jour un technicien EDF est venu pour nous réouvrir le compteur qui avait été fermé par les précedents proprietaires, en regardant mon tableau electrique, celui ci m'annonce que mon tableau électrique n'est pas du tout adapté au compteur installé, celui ci etant en triphasé (380V, 12 000 Watts), et le tableau électrique biphasé (220V, 4000 Watts), alors que l'agence nous a fait valoir que l'électricité etait refaite à

neuf depuis peu...
A la louche d'apres les differents professionnels que nous avons consulté, toutes ses mauvaises surprises nous couterais au bas mot, 2000€ pour réhausser les plafonds, travaux indispensables car mon mari ne tient pas debout dans les pièces d'eau, 2000€ pour faire changer le tableau electrique pour le mettre en "phase" avec le compteur EDF, et pres de 4000€ pour faire disparaitre les poteaux en brique et la poutre

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés